

Transport de marchandises dangereuses par chemin de fer

1999/0087(COD) - 21/09/2000 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant le rapport de M. Konstantinos HATZIDAKIS (PPE-DE, GR) (procédure sans débat), le Parlement européen a approuvé sans amendement la position commune du Conseil modifiant la directive 96/49/CE sur le rapprochement des législations des Etats membres sur le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer.